

## **Expéditeur**

CNSP / Service Système d'information Pêche (SIP) 40, avenue Louis Bougo BP 48, 56410 Étel cnsp-vms-ers@developpement-durable.gouv.fr Tél: +33 2 97 29 34 27 / Fax: +33 2 97 55 23 75

## **Destinataires**

Capitaine et armateur du navire DEVINER FIGURE CONSCIENCE ABC000542519 Balise n°123456 Copies à l'opérateur satellitaire SAT et au service SIP du CNSP.

## Objet

RAPPEL : Interruption à quai des émissions VMS de votre navire

Étel, le 01/01/2021

Bonjour,

Aucune amélioration n'a été apportée depuis notre dernier message datant du 01/01/2022 à 12h53 UTC. Le CNSP ne reçoit toujours pas les positions de votre navire par le système de surveillance satellitaire des navires (VMS).

Merci de contacter au plus vite le CNSP pour l'informer de la raison de cette nonémission. Si celle-ci est liée à un problème technique, veuillez également contacter votre installateur ou votre opérateur satellitaire pour régler le problème.

Pour rappel, votre navire n'est pas autorisé à reprendre la mer tant que votre installation VMS n'est pas en état de fonctionnement\*.

Le non-respect de ces obligations peut être sanctionné par une amende de 22 500€\*\*.

Salutations,

Le service SIP du CNSP (FMC français)

<sup>\*</sup> R(CE) 404/2011 - du 8 avril 2011 - Chapitre IV -Articles 25 & 26

<sup>\*\*</sup> Livre IX du code rural - Chapitre V - section 1 - article L 945 - 4 - § 13